

# Présentation générale de l'application

France Identité est un nouveau service public permettant de **créer son identité numérique régalienne**. Cette application pour smartphone a vocation à :

- **Prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique** (prouver son identité lors de démarches en ligne),
- Mais aussi à **permettre de nouveaux usages dans le monde physique** (contrôles routiers par les forces de l'ordre, retirer un colis, etc.).

## Qui peut utiliser l'application ?

L'application est disponible uniquement pour les personnes majeures, possédant une carte d'identité électronique (format carte bancaire) et un smartphone compatible.

## L'application est-elle obligatoire ?

L'application est gratuite, facultative et révoquable à tout moment. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches physiques déjà existantes.

## À quoi sert l'application ?

L'application repose sur les données d'identité présentes dans la carte d'identité électronique et permet de limiter les risques d'usurpation de son identité.

France Identité permet :

- **Accéder à 1800 services en ligne sans identifiant et mot de passe**
- **Générer des justificatifs d'identité à usage unique**
- **Avoir son permis de conduire numérique**
- **Présenter sa carte d'identité numérique lors d'interactions en face-à-face**



# Focus sur l'identité numérique certifiée

L'identité numérique certifiée s'obtient après une **vérification d'identité en mairie**. Cette procédure permet de confirmer que l'utilisateur de l'identité numérique est bien le titulaire légitime de la carte d'identité rattachée à celle-ci.

## À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

Les premiers usages de l'identité numérique certifiée sont :

- L'accès **via FranceConnect+** aux services tels que « Mon compte formation » ou MaPrimeRenov
- La **procuration de vote 100% dématérialisée**

## Comment obtenir une identité numérique certifiée ?

### Si l'utilisateur a déjà une CNIE :

1. **L'utilisateur initialise sa demande** de « certification » dans son application. Il obtient un QR Code.
2. **L'utilisateur fait vérifier son identité** en se présentant devant un agent de mairie avec son titre et son QR Code.
3. L'agent, au moyen du DR, procède à une comparaison d'empreintes.
4. **L'utilisateur sera informé entre 24h et 48h après son passage en mairie** du succès ou de l'échec de sa démarche. L'information lui sera transmise dans son application France Identité et par mail à l'adresse associée à son compte.

### Si l'utilisateur s'apprête à recevoir une CNIE :

1. **L'utilisateur est invité à pré-activer** son compte par SMS en amont de la remise de son titre. Il obtient un QR Code.
2. **Lors de la remise l'utilisateur présente son QR code**. La prise d'empreinte l'authentifie pour la remise ainsi que pour la certification.
3. **L'utilisateur reçoit un lien par courriel après la remise** pour finaliser la création de son compte France Identité et définir son code personnel.

NB : Aucun verdict n'est délivré à l'agent de la mairie. Le SGIN (Système de Garantie de l'Identité Numérique) reçoit le verdict depuis le DR puis le transmet directement à l'utilisateur.